

Assurer la continuité

Poursuivre la participation fructueuse aux programmes-cadres européens de recherche et de formation

Le Conseil fédéral a transmis fin février aux Chambres deux messages sur le financement de la participation de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation et au programme européen d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport. Les deux messages portent sur un volume financier de 4,7 milliards de francs (réserves comprises) pour les années 2014 à 2020. L'approbation des Chambres fédérales permettra au Conseil fédéral de négocier avec la Commission européenne le renouvellement de ces deux accords bilatéraux importants.

La formation, la recherche et l'innovation (FRI) sont des piliers de la compétitivité et de la stabilité de notre pays. Pour continuer à figurer parmi les pays les plus innovants, la Suisse doit tabler sur la coopération internationale. La participation bien établie aux programmes européens est un élément central de stratégie internationale du Conseil fédéral dans le domaine FRI.

«Horizon 2020» ouvre des perspectives pour la recherche et l'innovation

La Suisse participe depuis 1987 sur le mode projet par projet et depuis 2004 en

tant que pays associé aux programmes-cadres de recherche de l'UE. Dans la perspective d'une poursuite de l'association de la Suisse dans la 8e génération de programme (2014 à 2020), le Conseil fédéral propose au Parlement d'ouvrir un crédit de 4,4 milliards de francs sur sept ans.

Le programme-cadre de recherche pluriannuel est le principal instrument de l'UE pour encourager la recherche et l'innovation. La génération de programme qui commencera en 2014 portera le nom «Horizon 2020». Selon les prévisions actuelles, son budget pourrait avoisiner 80 milliards d'euros. Parmi les

instruments d'encouragement qui intéressent particulièrement la Suisse, on peut citer les «Initiatives phares FET» comme le Human Brain Project qui est coordonné à l'EPFL, ainsi que les bourses du Conseil européen de la recherche (ERC) focalisées sur la recherche fondamentale. De nouveaux instruments spécifiques sont également prévus pour les PME. Le programme de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des mesures de recherche et de formation dans le domaine nucléaire (programme Euratom) fait également partie du paquet Horizon 2020. Le programme Euratom porte sur des thématiques intéressant la Suisse comme la gestion des déchets nucléaires et le démantèlement des centrales en place.

Quelque 600 nouvelles participations suisses à des projets européens voient le jour tous les ans. Dans l'actuelle 7e génération de programmes, les chercheurs suisses ont déjà réussi à capter des fonds européens d'un montant de 1,6 milliard de francs. Les principaux bénéficiaires en Suisse des fonds de recherche européens sont le domaine des EPF et les universités cantonales, mais également les HES, les grandes entreprises, les PME et les organisations sans but lucratif.

La participation aux programmes-cadres européens est aussi un enjeu économique: on estime à 8000 le nombre d'emplois créés en Suisse depuis 2007 en relation avec les programmes-cadres européens, et à 240 le nombre d'entreprises créées. La participation à Horizon 2020 promet d'avoir des effets similaires. Pour maintenir le niveau de participation élevé des institutions suisses et le succès qu'elles enregistrent actuellement dans la comparaison internationale, la Confédération financera, sur le crédit d'ensemble, des mesures d'accompagnement nationales, dont notamment un réseau d'information pour les chercheurs

Complémentarité des instruments d'encouragement

«Horizon 2020» couvre quasiment toute la chaîne de création de valeur ajoutée, de la recherche fondamentale au développement technologique et aux projets de démonstration, en passant par la recherche appliquée. Contrairement à d'autres programmes, les thèmes sont principalement définis au niveau politique, mais les chercheurs peuvent aussi proposer des thèmes. Les fonds de recherche sont alloués aux meilleurs projets, sélectionnés à la suite d'un appel à propositions.

Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Démonstr., développement exp.	Production	Commercialisation
FNS 3,7 mrd. CHF*				
	CTI 0,55 mrd. CHF*			
Programmes-cadres de recherche de l'UE 1,62 mrd. CHF				
COST 23,3 mio. CHF*				
		EUREKA		

* crédits votés par le Parlement dans le cadre du message FRI 2013-2016

Source: SEFRI

Les moyens pour encourager la recherche pendant la période FRI 2013-2016

Après le Fonds national suisse, les programmes-cadres de recherche européens sont la deuxième source publique de financement de la recherche et développement en Suisse. Mis à part l'apport financier, la participation aux programmes-cadres donne aux chercheurs suisses accès aux réseaux de recherche européens; sans cette participation, l'accès serait limité, ce qui nuirait à la compétitivité de la Suisse.

et des mesures spécifiques destinées aux PME et aux coordinateurs de projets.

«Erasmus pour tous»

La Suisse participe pleinement aux programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse depuis 2011. Le message relatif au financement de la participation de la Suisse au programme d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport de l'UE vise à assurer la continuation sans interruption de la participation à la nouvelle génération de programme «Erasmus pour tous» (2014–2020). Le crédit prévu à cet effet se monte à 300 millions de francs.

Le programme «Erasmus pour tous» porte principalement sur des activités de mobilité des étudiants, élèves, apprentis et autres jeunes, mais aussi des enseignants et des personnes actives dans les établissements d'enseignement et les activités de jeunesse. Dans la génération de programme en cours, plus de 6000 participants suisses ont bénéficié d'activités de mobilité en Europe pour la seule année 2011. D'autres éléments du programme «Erasmus pour tous» sont les partenariats entre établissements d'enseignement, autorités, partenaires sociaux et institutions pour la jeunesse. Enfin, le programme encourage les réformes du système de formation et les projets internationaux tels que le développement d'un cadre de qualifications pour les certificats de fin d'apprentissage, qui intéresse particulièrement la Suisse.

«Erasmus pour tous» intègre les programmes actuels

programmes finissant 2013



programme 2014-2020



Autres activités
– Jean Monnet
– Sport

Source: SEFRI

Contacts

Programmes européens de recherche et d'innovation:

SEFRI, Philipp Langer,
chef de l'unité Programmes-cadres européens

☎ + 41 31 322 96 93

✉ philipp.langer@sbfi.admin.ch

Programmes européens d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport:

SEFRI, Gaétan Lager,
chef suppléant de l'unité Projets internationaux d'éducation,

☎ + 41 31 323 26 74

✉ gaetan.lager@sbfi.admin.ch

Informations contextuelles

- Message relatif aux programmes-cadres de recherche et d'innovation de l'UE: www.sbfi.admin.ch/bot-frp-f
- Euresearch: www.euresearch.ch
Information et conseillers pour les chercheurs suisses
- Message «Erasmus pour tous»: www.sbfi.admin.ch/bot-era-f
- Fondation ch: www.ch-go.ch
Service de conseil pour les programmes nationaux, européens et extra-européens

Soutien fédéral à 26 institutions de recherche et technologie d'importance nationale

Les 26 institutions cofinancées par la Confédération pendant les années 2013 à 2016 en vertu de l'art. 16 de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation apportent une plus-value scientifique dans diverses disciplines et complètent les activités de recherche menées dans les hautes écoles et dans le domaine des EPF. Le but premier de l'instrument d'encouragement est de mettre en place une base de recherche de haut niveau dans le domaine extra-universitaire.

Aux termes de l'art. 16 de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), la Confédération peut:

- «décider d'accorder des subventions et prendre d'autres mesures en vue de créer et d'encourager des services scientifiques auxiliaires, notamment dans le domaine de l'information et de la documentation scientifiques et techniques;

- allouer des subventions à des établissements de recherche et à d'autres organismes analogues, et exiger en contrepartie qu'ils soient regroupés et réorganisés».

Le régime de subvention prévoit que des collectivités publiques ou des privés participent au financement de base, la contri-

bution fédérale ayant un caractère subsidiaire; elle ne saurait excéder 50 pour cent des charges de l'institution.

Les Chambres fédérales ont autorisé un plafond de dépenses de 296,4 millions de francs pour le soutien aux établissements de recherche d'importance nationale au sens de l'art. 16 LERI pendant les années